

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-105

PROJET PARTICULIER VISANT À PROJETER ET À CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 18 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438 – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA16 3003 0057 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, le premier projet de résolution numéro PP-105, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 23 mars 2016**, à compter de **18 h 30** au **Centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras**, à Montréal, salle des arts plastiques

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant pour le remplacer par une habitation multifamiliale isolée de deux (2) étages avec un toit plat, abritant dix-huit (18) unités d'habitation.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 432. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéros 420, 429, 431, 433, 434 et 435 telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 15 mars 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat